

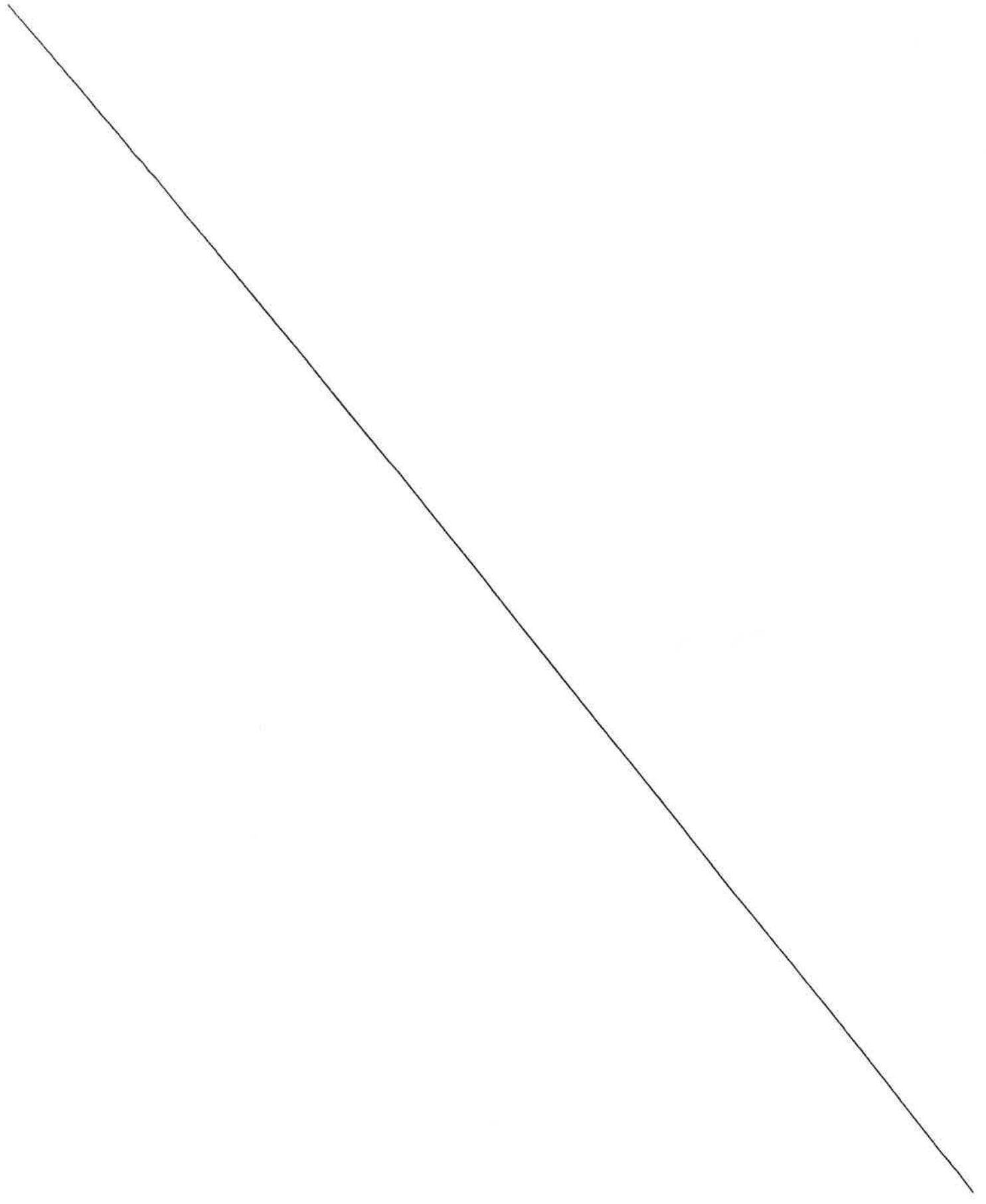
République française  
Département SOMME  
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 15 mars 2019

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>36</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td><b>UNANIMITÉ</b></td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	29	Qui ont pris part au vote	36	<b>UNANIMITÉ</b>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 8 mars 2019.</p>
Conseillers en exercice	52							
Présents	29							
Qui ont pris part au vote	36							
<b>UNANIMITÉ</b>								
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le :</p> <p style="text-align: center;"><b>22 MAR. 2019</b></p> <p>Et publication le :</p> <p style="text-align: center;"><b>22 MAR. 2019</b></p>	<p><u>Présents</u> : Mmes B. FOURE, F. RODINGER, MH. MARCEL, MC. MAILLART, AM. LEMAIRE, M.M. B. MERCUZOT, P. RIFFLART, O. JARDE, P. DESSEAUX, JC. RENAUX, J. DEBART, E. CANDELA, D. de WITASSE-THEZY, L. SOMON, JM. MAGNIER, F. PETIT, F. DURIEUX, Y. AMARA, M. WATELAIN, F. BEAUVARLET, P. FRADCOURT, M. VILLAIN, B. LEPERS, A. DESFOSSÉS, J. BLEYAERT, JJ. STOTER, A. BABAUT, P. SIMON, JL. GREVIN, A.GEST.</p> <p><u>Excusés, absents</u> : Mmes S. HAMADI, C. BOHAIN, A. PINON, F. BRIAULT, I. DE WAZIERS, B. THIEBAUT, I. CARPENTIER, M.M. JF CLAISSE, JC LORIC, P. BOULANGER, M. LETESSE, J. LEFEUVRE, H. GERARD, P. DELNEF, JP DESTOMBES.</p> <p><u>Pouvoirs</u> :</p> <p>Claude DEFLESSELLE à Laurent SOMON Philippe FRANCOIS à Bernard LEPERS Colette FINET à Jean-Claude RENAUX Julien HERNANDEZ à Alain GEST René LOGNON à Michel VILLAIN Xavier LENGLET à Alain DESFOSSÉS Pierre SAVREUX à Brigitte FOURÉ</p>							
<p>15h47 : Arrivée de Madame Florence RODINGER. 15h47 : Arrivée de Monsieur Patrick DESSEAUX 16h16 : Départ de Madame Marie-Hélène MARCEL 16h28 : Départ de Monsieur Jean-Claude RENAUX 16h40 : Départ de Madame Brigitte FOURÉ 16h42 : Départ de Monsieur Pascal RIFFLART</p>								

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
NOMINATION REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN A LA CLE

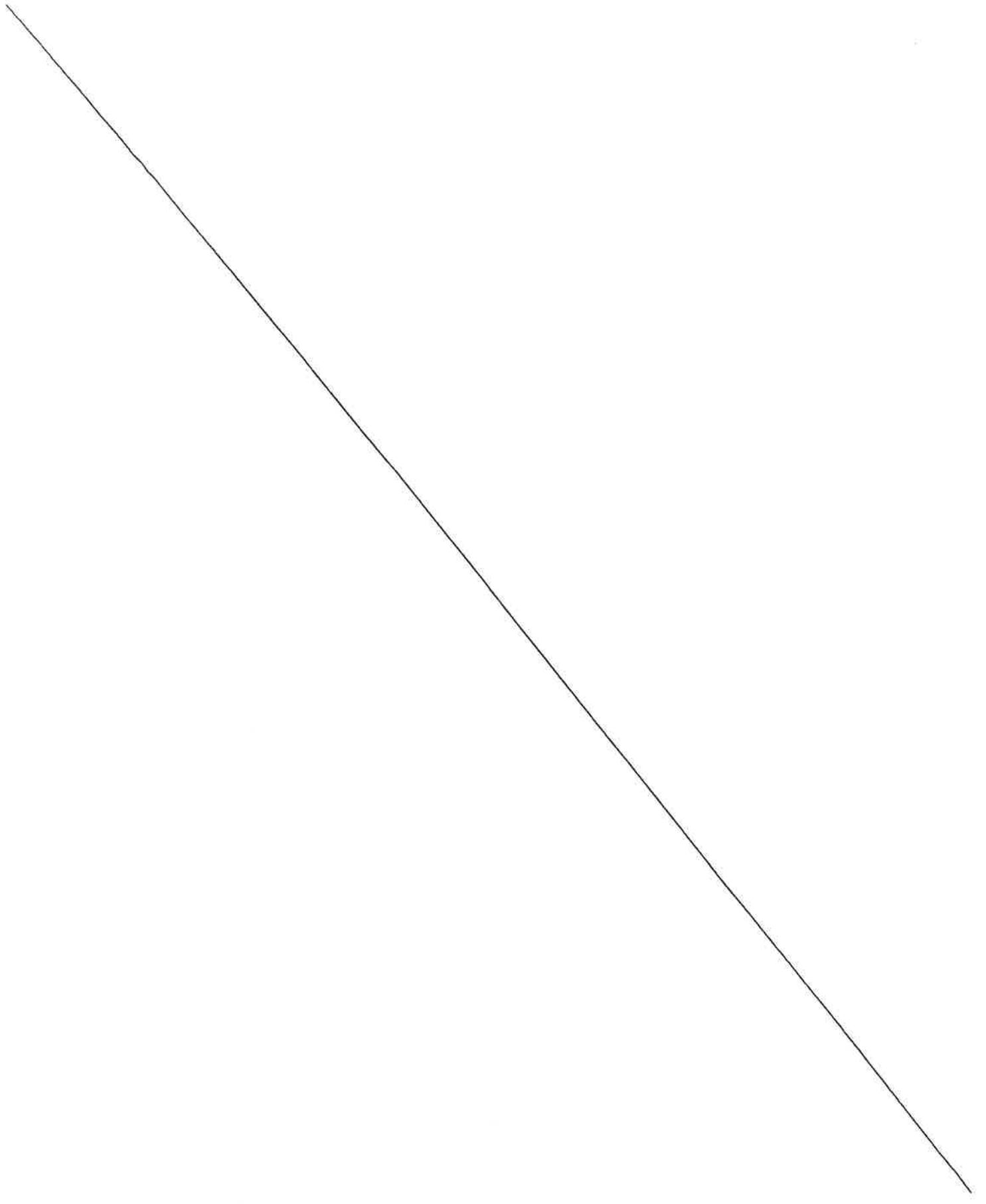


Début de la séance : 15h36

Fin de la séance : 16h44

Le compte-rendu analytique de la séance du 15 mars 2019 sera affiché le vendredi 22 mars.

Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.



COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
Séance du 15 mars 2019

DÉLIBÉRATION 2019/17

**OBJET : Nomination d'un représentant du pôle métropolitain à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Somme Aval**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 portant création du pôle métropolitain du Grand Amiénois,

Considérant que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Somme aval et Cours d'eau côtiers" est un outil de planification de la ressource en eau à l'échelle d'un territoire hydrographique,

Que cette démarche a été lancée officiellement en octobre 2009 par le Préfet de Picardie, Que, son périmètre, arrêté le 29 avril 2010, comprend 569 communes dont 485 communes de la Somme, 76 dans l'Oise et 8 dans le Pas-de-Calais,

Que le Préfet de la Somme a arrêté le 17 décembre 2010 la composition de la future Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE, qui sera l'instance décisionnelle du SAGE et que cette commission sera composée de 75 membres, répartis en 3 collèges,

Que le pôle métropolitain du Grand Amiénois a un siège au sein du collège des collectivités de la CLE.

Le comité syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois

DELIBERE

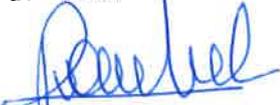
**Article 1 :** Joseph BLEYAERT est désigné en tant que représentant du pôle métropolitain du Grand Amiénois afin de siéger au sein du collège des collectivités de la Commission Locale de l'Eau.

**Article 2 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

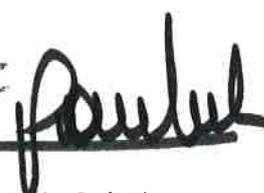
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

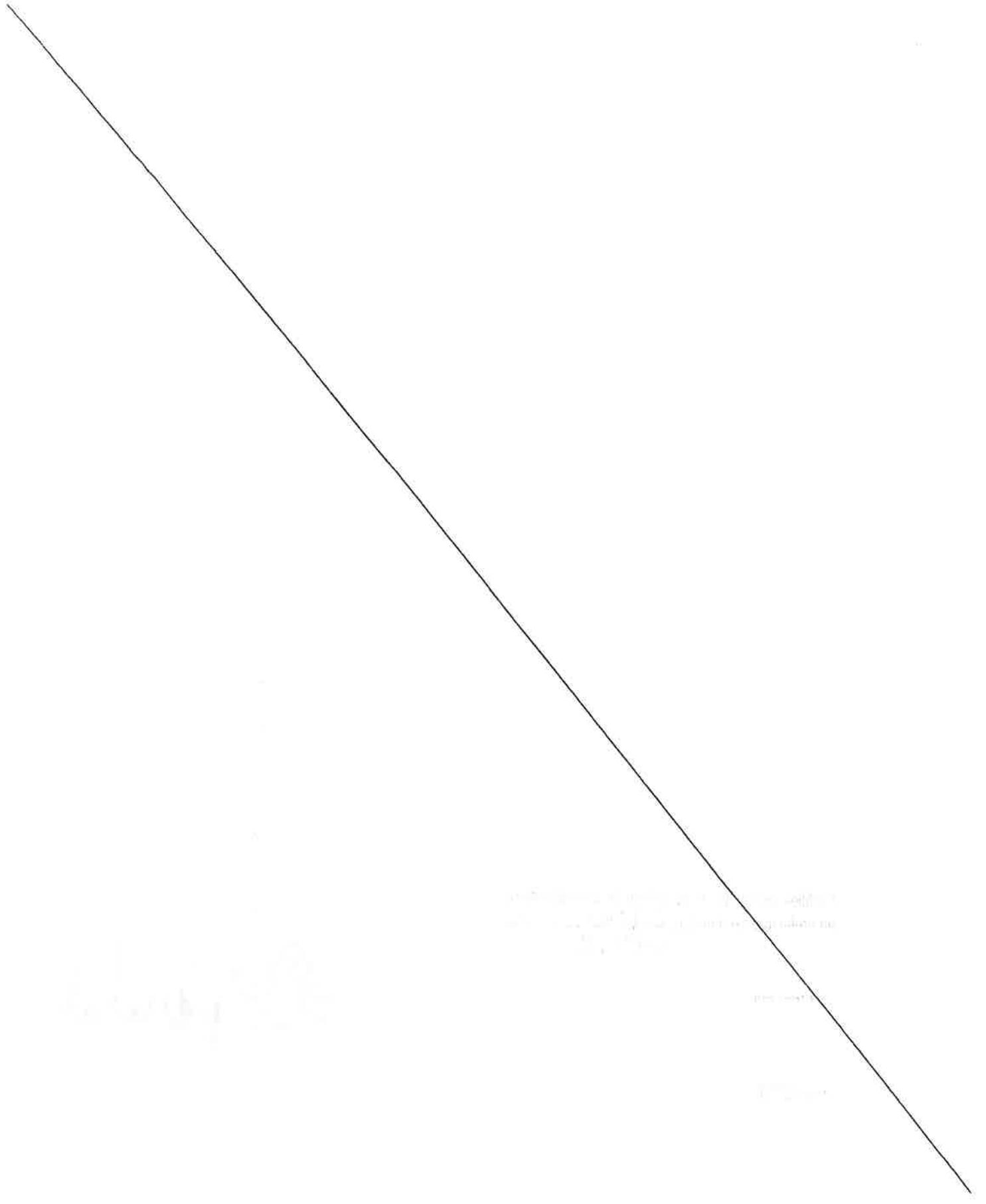
Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en préfecture en date du 22/03/19 et de sa publication en date du 22/03/19

Le Président

  
Alain GEST

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

  
  
Le Président,  
Alain GEST



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

